



**MARCHE DE SERVICES POUR LA MISE A
DISPOSITION DE DEUX MAITRES
NAGEURS SAUVETEURS
-
REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RC)**

Pouvoir adjudicateur :
COMMUNE DE ANSE

Représentant légal du pouvoir adjudicateur :
Monsieur le Maire de Anse

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Lundi 25 mars 2019 à 12h30

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR

COMMUNE DE ANSE
Mairie Place du Gal de Gaulle
69480 ANSE

Site internet : www.mairie-anse.fr/

Profil acheteur : <https://www.klekoon.com/>

Correspondant : Commune de Anse

- Tél : 04 74 67 03 84 – contact@mairie-anse.fr

Représentant légal du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Maire, Daniel POMERET

ARTICLE 2- OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne **la mise à disposition de deux maitres-nageurs sauveteurs (MNS) pour la saison estivale 2019.**

ARTICLE 3 – VARIANTE ET OPTIONS

Les variantes ne sont autorisées. Il n'est pas prévu d'option.

ARTICLE 4 - ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée conformément aux dispositions Procédure adaptée – Article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 5 – DECOMPOSITION EN TRANCHES ET LOTS

Il n'est pas prévu de découpage en tranches et lots.

ARTICLE 6 – MODALITES D'ATTRIBUTION

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou un groupement solidaire d'entreprises.

ARTICLE 7 – LIEU ET DUREE D'EXECUTION

7-1 Durée

La prestation de surveillance débutera le samedi 1 juin 2019 et prendra fin le dimanche 1 septembre 2019 (inclus), les samedis dimanches et jours fériés au mois de juin et tous les jours aux mois de juillet et d'août.

Le marché est reconductible par décision expresse du pouvoir adjudicateur, les périodes d'intervention seront alors redéfinies pour chaque période estivale.

7-2 Lieu d'exécution

Plage du Colombier – 69480 ANSE.

ARTICLE 8 - PENALITES

En cas d'absence des maitres-nageurs sauveteurs lors d'une journée prévue au planning présent dans le DCE, une pénalité de 500 euros sera appliquée.

ARTICLE 9 - PRIX

Les prix sont forfaitaires et fermes sur une saison. Ils pourront être révisés en cas de renouvellement du marché.

ARTICLE 10 - MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

10-1 Paiement

Le mode de règlement retenu par le pouvoir adjudicateur est le mandat administratif avec paiement à trente (30) jours à compter de la réception des factures.

10-2 Financement

Le financement est réalisé sur le budget général de la Commune de Anse.

ARTICLE 11 - GARANTIE ET CAUTIONNEMENT

Il n'est pas prévu l'application d'une retenue de garantie.

ARTICLE 12 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 13 - CONTENU DU DCE

Le dossier de consultation des entreprises, disponible sur www.mairie-anse.fr ou sur <https://www.klekoon.com/>; par fax au : 04 74 67 15 72 ; par mail à contact@mairie-anse.fr, ou par courrier à Mairie Place du Général de Gaulle - 69480 ANSE ; comporte :

- Le Présent Règlement de la Consultation (RC)
- L'Acte d'Engagement
- Le Cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP)

ARTICLE 14 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres devront être rédigées en langue française et libellées en euros.

Le candidat aura à produire un dossier complet contenant les pièces suivantes, **datées, tamponnées et signées.**

1. S'agissant de la candidature :

- **Une lettre de candidature**, indiquant nom et pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, les coordonnées du candidat et, en cas de groupement, les coordonnées des membres du groupement, de la société, le nom du mandataire et son éventuelle habilitation à signer les offres au nom du groupement ou de la société **(DC1)** ;
- **la « Déclaration du candidat » (DC2)**;
- L'identification et le justificatif d'habilitation de la (des) personne(s) habilitée(s) à engager le candidat
- Une attestation de conformité concernant une éventuelle condamnation définitive, la lutte contre le travail illégal, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés, la liquidation judiciaire, le redressement judiciaire, les déclarations fiscales et sociales
- Renseignements et formalités nécessaire pour évaluer les capacités économiques et financières (chiffre d'affaire, références...)

2. S'agissant de l'offre :

- **Un Acte d'engagement**
- **Le Cahier des clauses administratives et techniques particulières**
- **Un relevé d'identité bancaire (RIB)**
- **Un mémoire technique devant impérativement contenir :**
 - Une présentation de l'entreprise
 - L'organisation, les moyens humains et matériels proposés pour la réalisation de la prestation

- La spécification des matériels et matériaux proposés

Le défaut de production des documents relatifs à l'offre ainsi que la production de documents incomplets pourront entraîner le rejet automatique de l'offre du candidat.

ARTICLE 15 - EXAMEN DES OFFRES

Conformément à l'article 53-II et III du Code des marchés publics, les offres seront notées sur 100 points (note maximale) avec deux critères :

1- Valeur technique : 70 points :

Qualité du mémoire technique

2 – Prix: 30 points

Le marché sera attribué à l'offre jugée économiquement la plus avantageuse (dans le cas d'une égalité stricte entre plusieurs candidats sur la note globale, il sera tenu compte de l'offre la moins disante).

ARTICLE 16 - CONDITIONS D'ENVOI ET REMISES DES OFFRES

Les candidats devront remettre leur offre sous support papier ou en version dématérialisée.

Remise des offres dématérialisées :

Dépôt par transmission dématérialisée :

Les plis des candidats peuvent être déposés de façon dématérialisée sur la plate-forme (Profil d'acheteur) Klekoon à l'adresse suivante : www.klekoon.com

Les prérequis techniques (équipements, matériel, logiciels, formats de fichiers acceptés, certificats permettant la signature électronique sécurisée.) pour le dépôt d'une offre par voie électronique sont précisés sur : www.klekoon.com dans l'espace de réponse aux consultations dématérialisées.

Remise des offres papiers :

Les offres devront impérativement être transmises, sous enveloppe cachetée qui portera la mention et l'adresse suivante :

OFFRE POUR « MISE A DISPOSITION DE DEUX MNS »

ENTREPRISE :.....

NE PAS OUVRIR

Mairie de Anse
Place du Général de Gaulle

69480 ANSE

Lundi 25 mars 2019 à 12h30

ARTICLE 17 - RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres une demande à l'élu en charge du Bordelan. Tél : 04 74 67 03 84 – contact@mairie-anse.fr